



Numéro : 12.153.041
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025
Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024
(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares
non bénéficiaires d'un plan de chasse
(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Nom - Prénom : *Marangon Robert*

~~Rayer la mention inutile : Propriétaire ou Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune : *Pauvain*

Lieu-dit principal : *la retardière, l'arseno etc, la maison neuve*

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Landes :	Plaine :	Etang :	Totale :
<i>1,33</i> ⁽¹⁾		<i>47,79</i> ⁽⁴⁸⁾		<i>49,12</i> ⁽⁴⁹⁾

Fait à *Pauvain*, le *11/10/24* Signature du demandeur : *[Signature]*

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : *22 octobre 2024*

Le Président,
Laurent GANDILLOT.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
B.P.12
46, Bd du Moulin Neuf
36001 CHATEAUROUX Cédex

[Signature]